

Mattoir de <i>Quercus suber</i> – 32.111			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Fort	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
		Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Permanent	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
		Temporaire	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Oui, lente	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
		Fort	Destruktion de Chênes et fragmentation du milieu
Mattoir arborecent à <i>Pinus pinéa</i> – 32.142		Fort	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
		Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Direct	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
		Permanente	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Temporaire	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
		Oui	Destruktion de l'habitat et de Pins pignons, fragmentation du milieu
Maquis bas à Ericacées – 32.22		Faible	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
		Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Direct	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
		Elevé	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
Maquis hauts – 32.31		Faible	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
		Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Direct	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
		Elevé	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
Prairies à <i>Serapias</i> – 22.344		Faible	Destruktion de l'habitat, fragmentation du milieu
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Destruktion des espèces et des habitats	Destruktion des espèces et des habitats
		Destruktion des espèces et des habitats	Destruktion des espèces et des habitats
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Direct	Destruktion des espèces et des habitats
		Moyenne	Destruktion des espèces et des habitats
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Nul - Habitat évité	Destruktion des espèces et des habitats
		Nul - Habitat évité	Destruktion des espèces et des habitats

4 IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

4.1 VIS-A-VIS DE LA FAUNE ET LA FLORE TERRESTRES

- Les impacts du projet sur la faune et la flore terrestres peuvent être identifiés lors :
- de la phase de travaux
 - du fait de la modification, voire de la destruction d'habitats ;
 - du fait de pollution accidentelle par déversement d'hydrocarbures, laitance de béton et toutes autres substances indésirables.
 - de la phase exploitation
 - du fait de l'entretien des canalisations.

Les impacts sur la faune et la flore ont été définis par le bureau d'étude Faune flore Barth environnement sur la base d'inventaires réalisés entre 2012 et 2013. Un inventaire complémentaire portant sur les chiroptères a été effectué par le Groupe des Chiroptères de Provence en 2013.

4.1.1 Faciès et habitats

Source : Barth Environnement

Le tracé des canalisations suivra autant que possible les pistes DFCI et voies existantes. De ce fait, le plus fort impact reste celui lié à l'emprise des travaux effectués en milieu naturel, en particulier à Basse Suane (sur une surface estimée à 5 000 m²) pour la construction du réservoir et de l'usine.

Prairies à <i>Serapias</i> – 22.344			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Nature de l'impact 	Fort	Destruktion des espèces et des habitats
		Destruktion des espèces et des habitats	Destruktion des espèces et des habitats
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Direct	Destruktion des espèces et des habitats
		Moyenne	Destruktion des espèces et des habitats
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'impact • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de régénération • Qualification de l'impact 	Nul - Habitat évité	Destruktion des espèces et des habitats
		Nul - Habitat évité	Destruktion des espèces et des habitats

PARAMETRES	Maquis à <i>Cistus salviifolius</i> - 32.342	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, de Cistes à feuilles de sauge, fragmentation du milieu	PARAMETRES	Frênes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique - 62.29	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Maquis bas à <i>Cistus-Lavandula stoechas</i>- 32.25	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, de Cistes et de Lavandes des Maures	PARAMETRES	Vignobles intensifs - 83.212	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat et de pieds de vignes
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Type d'impact Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Maquis centraux méditerranéens à Lavande - 32.351	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat et de Lavandes des Maures	PARAMETRES	Corridor arboré - 84.2x84.3	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat et d'espèces (Chamaerops humilis)
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Type d'impact Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Communautés à Grandes Lichées - 53.2	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, destruction d'espèces et fragmentation du milieu	PARAMETRES	Petits bois, bosquets - 84.3	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat et d'espèces
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Peuplements à <i>Canina de Provence</i> - 63.62	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat, destruction d'espèces et fragmentation du milieu	PARAMETRES	Friche - 87.1	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat, fragmentation du milieu
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct

PARAMETRES	Maquis à <i>Cistus salviifolius</i> - 32.342	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, de Cistes à feuilles de sauge, fragmentation du milieu	PARAMETRES	Frênes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique - 62.29	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Maquis bas à <i>Cistus-Lavandula stoechas</i>- 32.25	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, de Cistes et de Lavandes des Maures	PARAMETRES	Vignobles intensifs - 83.212	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat et de pieds de vignes
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Type d'impact Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Maquis centraux méditerranéens à Lavande - 32.351	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat et de Lavandes des Maures	PARAMETRES	Corridor arboré - 84.2x84.3	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat et d'espèces (Chamaerops humilis)
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Communautés à Grandes Lichées - 53.2	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact 	Destruction de l'habitat, destruction d'espèces et fragmentation du milieu	PARAMETRES	Petits bois, bosquets - 84.3	Moderé	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat et d'espèces
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct
PARAMETRES	Peuplements à <i>Canina de Provence</i> - 63.62	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat, destruction d'espèces et fragmentation du milieu	PARAMETRES	Friche - 87.1	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu local de conservation Nature de l'impact Type d'impact 	Destruction de l'habitat, fragmentation du milieu
				Direct				<ul style="list-style-type: none"> Durée de l'impact : - Destruction d'individus - Dérangement pendant la phase travaux - Capacité de régénération - Qualification de l'impact 	Direct

 Ce qu'il faut retenir...

Le principal impact concernera le maquis à Quercus suber, qui sera en partie défriché pour permettre la construction de l'usine de potabilisation et des aménagements connexes.

4.1.2 Flore

All petit molé (<i>Allium chamaemoly</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Nature de l'impact Destruction d'espèces • Type d'impact Direct et indirect (poussière) • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus Permanent - Dérangement pendant la phase travaux Temporaire - Capacité de régénération Faible • Qualification de l'impact Nul
L'Asplenium de Billot (<i>Asplenium obovatum</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Nature de l'impact Destruction d'espèces • Type d'impact Direct et indirect (poussière) • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus Permanent - Dérangement pendant la phase travaux Temporaire - Capacité de régénération Peu élevée • Qualification de l'impact Nul
Palmier nain (<i>Chamaerops humilis</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Nature de l'impact Destruction d'espèces • Type d'impact Direct • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus Permanent - Dérangement pendant la phase travaux Temporaire - Capacité de régénération Lente • Qualification de l'impact Modérée

Bien qu'évitant les espèces protégées grâce à la mise en place de variantes, le projet aura des impacts forts sur la flore du fait de passages à proximité.



! Ce qu'il faut retenir...

4.1.3 Faune

4.1.3.1 Avifaune

Source : Barth Environnement

Canche de Provence (<i>Aira procumbens</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Nature de l'impact Destruction d'espèces • Type d'impact Direct et indirect (poussière, modification des conditions sédaphiques) • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus Permanent - Dérangement pendant la phase travaux Temporaire - Capacité de régénération Elévée • Qualification de l'impact Modérée
Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Nature de l'impact Destruction d'espèces • Type d'impact Direct • Durée de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus Permanent - Dérangement pendant la phase travaux Temporaire - Capacité de régénération Lente • Qualification de l'impact Faible
Alouette lulu (<i>Alauda arborescens</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Modérée • Durée de l'impact Temporaire • Type d'impact Direct • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus et de nids Non - Destruction d'habitats Oui (bruit, vibrations, trafic) - Dérangement pendant la phase travaux Moyenne (3 à 5 œufs par an) • Capacité de reproduction Modérée • Qualification de l'impact Modérée
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Temporaire • Type d'impact Direct • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'individus et de nids Non - Destruction d'habitats Non (espèce crépusculaire et nocturne) - Dérangement pendant la phase travaux Faible (2 œufs par an) • Capacité de reproduction Modérée • Qualification de l'impact Modérée

Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)		Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Modéré Temporaire Direct 		<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 	
		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (4 à 6 œufs par an)		<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (4 ou 5 œufs par an)
		Modéré			Modéré

Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbica</i>)		Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Modéré Temporaire Direct 		<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 	
		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (4 à 6 œufs par an)		<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (4 ou 5 œufs par an)
		Faible			Faible

Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)		Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen Temporaire Direct 		<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 	
		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Elevée (2 à 5 œufs par an)		<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Elevée (2 à 5 œufs par an)
		Faible			Faible

Martinet noir (<i>Apus apus</i>)		Hirondelle rousseline (<i>Hirundo daurica</i>)			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen Temporaire Direct 		<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 	
		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (1 à 3 œufs par an)		<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (2 à 5 œufs par an)
		Faible			Faible

Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)		Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)			
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 		<ul style="list-style-type: none"> Fort Temporaire Direct 	
		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 		<ul style="list-style-type: none"> Nature de l'impact : - Destruction d'individus et de nids - Destruction d'habitats - Dérangement pendant la phase travaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (1 ou 2 œufs par an, en condition optimale)		<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact 	Moyenne (2 à 4 œufs par an)
		Modéré			Faible

 Ce qu'il faut retenir...
4.1.3.2 Chiroptères

Les principaux impacts seront induits en phase travaux, avec un dérangement des espèces du fait du bruit, du trafic routier mais aussi du fait de la destruction d'habitats.

Un premier inventaire a été effectué par Barth Environnement en 2012-2013 sur l'ensemble du tracé (site de l'UPEP à Basse Suane et canalisations). Un inventaire complémentaire a été effectué par le GCP en 2013 sur le site de Basse Suane, celui-ci présentant les plus forts enjeux. Les tableaux suivants présentent l'analyse des effets issus de ces inventaires.

4.1.3.2.1 Espèces contactées par Barth Environnement en 2012-2013

Source : Barth Environnement

PARAMETRS	• Enjeu local de conservation	Faible	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)
	• Durée de l'impact	Permanente	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)
	• Type d'impact	Direct	Serotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)
	• Nature de l'impact		Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)
	- Destruction d'individus	Non (peu probable)	
	- Destruction d'habitats	Oui (Perte de gîtes potentiels)	
	- Perturbation pendant la phase travaux	Temporaire (vibrations, poussière)	
	- Rupture de corridor écologique	Non	
	• Capacité de reproduction	Peu élevée (un petit par an)	
	• Qualification de l'impact	Fort pour les 2 Pipistrelles	

• Espèces évoluant autour de la zone d'étude et à enjeu local de conservation modéré

PARAMETRS	• Enjeu local de conservation	Moderé	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)
	• Nature de l'impact	Destruction d'habitat, vibrations	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)
	• Type d'impact	Direct	
	• Durée de l'impact	Non (peu probable)	
	- Destruction d'individus	Oui (potentiel)	
	- Destruction d'habitat	Temporaire	
	- Perturbation pendant la phase travaux	Non	
	• Capacité de reproduction	Peu élevée (un petit par an)	
	• Qualification de l'impact	Moderé	

 **Ce qu'il faut retenir...**

Le projet, via la destruction d'habitat et la perturbation des espèces, implique des impacts forts sur les chauves-souris.

4.1.3.2.2 Espèces contactées à Basse Suane par le GCP en 2013

Source : GCP

Les données présentées ci-dessous sont issues de l'inventaire complémentaire réalisé par le GCP en 2013.

	Nom français	Présence sur la zone d'étude	Nature de l'impact	Évaluation des Impacts
Grand murin	Avérée	(Perte d'habitat de chasse)	Perte d'habitat de chasse (Perte de gîte)	Faibles
Murin à oreilles échancrées	Avérée	(Risque de mortalité)	Perte d'habitat de chasse (Risque de mortalité)	Moderés
Murin de Bachstein	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Barbastelle d'Europe	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Petit murin	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Faibles
Minioptère de Schreibers	Probable	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Faibles
Petit rhinolophe	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Moderés
Grand rhinolophe	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Faibles
Pipistrelle de Nathusius	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Noctule de Leisler	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Faibles
Molosse de Cestoni	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Oreillard sp.	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Forts
Pipistrelle commune	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Pipistrelle de Kuhl	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Forts
Pipistrelle soprano	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Séroline commune	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Faibles
Vespère de Savi	Avérée	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Faibles
Murin de Dautenton	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Perte de gîte	Forts
Murin de Natterer	Potentielle	Perte d'habitat de chasse	Risque de mortalité	Forts

4.1.3.3 Entomofaune

Source : Barth Environnement

		Invertébrés fortement potentiels																							
		Grand Capricorne (Ceratophyllum cerdo)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Temporaire • Type d'impact Direct et indirect (perté d'habitats potentiels) 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'individus</td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>Oui (vibrations, poussière)</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Capacité de reproduction</td><td>Moyenne</td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Qualification de l'impact</td><td>Fort</td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels	Partielle		- Destruction d'individus	- Désarrangement pendant la phase travaux	Oui (vibrations, poussière)		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Capacité de reproduction	Moyenne		- Capacité de reproduction	- Qualification de l'impact	Fort				
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels	Partielle																						
	- Destruction d'individus	- Désarrangement pendant la phase travaux	Oui (vibrations, poussière)																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Capacité de reproduction	Moyenne																						
	- Capacité de reproduction	- Qualification de l'impact	Fort																						
		Lepture de Fontenay (Corymbia fontenayi)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Temporaire • Type d'impact Direct et indirect (perté d'habitats potentiels) 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'individus et de sites de reproduction potentiels</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'individus</td><td>- Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>Oui (vibrations, poussière)</td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Capacité de reproduction</td><td>Moyenne</td></tr> <tr> <td></td><td>- Qualification de l'impact</td><td>- Qualification de l'impact</td><td>Fort</td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus et de sites de reproduction potentiels	Partielle		- Destruction d'individus	- Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels	Oui		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Désarrangement pendant la phase travaux	Oui (vibrations, poussière)		- Capacité de reproduction	- Capacité de reproduction	Moyenne		- Qualification de l'impact	- Qualification de l'impact	Fort
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus et de sites de reproduction potentiels	Partielle																						
	- Destruction d'individus	- Destruction d'habitat et de sites de reproduction potentiels	Oui																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Désarrangement pendant la phase travaux	Oui (vibrations, poussière)																						
	- Capacité de reproduction	- Capacité de reproduction	Moyenne																						
	- Qualification de l'impact	- Qualification de l'impact	Fort																						
		Pacha à 2 queues (Charybdis jacus)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Aucun • Type d'impact Direct 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'individus</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'habitat</td><td>- Probablement</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Modéré</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Faible</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Qualification de l'impact</td><td>- Qualification de l'impact</td><td></td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle		- Destruction d'habitat	- Probablement	Oui		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Modéré			- Capacité de reproduction	- Faible			- Qualification de l'impact	- Qualification de l'impact	
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle																						
	- Destruction d'habitat	- Probablement	Oui																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Modéré																							
	- Capacité de reproduction	- Faible																							
	- Qualification de l'impact	- Qualification de l'impact																							
		Epiphigère provençale (Ephyphiger provençalis)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Aucun • Type d'impact Direct 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'individus</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'habitat</td><td>- Non</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Non</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Oui</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Qualification de l'impact</td><td>- Faible</td><td></td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle		- Destruction d'habitat	- Non	Oui		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Non			- Capacité de reproduction	- Oui			- Qualification de l'impact	- Faible	
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle																						
	- Destruction d'habitat	- Non	Oui																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Non																							
	- Capacité de reproduction	- Oui																							
	- Qualification de l'impact	- Faible																							
		Apollon (Parnassius apollo)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Aucun • Type d'impact Direct 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'individus</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'habitat</td><td>- Non</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Non</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Oui</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Qualification de l'impact</td><td>- Faible</td><td></td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle		- Destruction d'habitat	- Non	Oui		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Non			- Capacité de reproduction	- Oui			- Qualification de l'impact	- Faible	
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle																						
	- Destruction d'habitat	- Non	Oui																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Non																							
	- Capacité de reproduction	- Oui																							
	- Qualification de l'impact	- Faible																							
		Magicienne dentelle (Sagitta pedo)																							
		<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation Fort • Durée de l'impact Permanent • Type d'impact Direct 																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PARAMETRES</th><th style="text-align: center;">Nature de l'impact :</th><th style="text-align: center;">Destruction d'individus</th><th style="text-align: center;">Partielle</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>- Destruction d'habitat</td><td>- Oui</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td></td><td>- Désarrangement pendant la phase travaux</td><td>- Oui</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Capacité de reproduction</td><td>- Oui</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>- Qualification de l'impact</td><td>- Faible</td><td></td></tr> </tbody> </table>				PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle		- Destruction d'habitat	- Oui	Oui		- Désarrangement pendant la phase travaux	- Oui			- Capacité de reproduction	- Oui			- Qualification de l'impact	- Faible	
PARAMETRES	Nature de l'impact :	Destruction d'individus	Partielle																						
	- Destruction d'habitat	- Oui	Oui																						
	- Désarrangement pendant la phase travaux	- Oui																							
	- Capacité de reproduction	- Oui																							
	- Qualification de l'impact	- Faible																							



Ce qu'il faut retenir...

Le projet aura principalement des impacts sur le Grand Capricorne et les Leptures via la destruction d'habitats potentiels.

4.1.3.4 Amphibiens

Source : Barth Environnement

Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Temporaire • Direct • Oui (trafic routier) • Oui • Elevée • Modérée
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Temporaire • Direct • Oui • Oui • Elevée • Modérée

Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Temporaire • Direct • Non • Non • Oui (vibrations, trafic) • Elevée • Faible

Tarente commune (*Tarantola mauritanica*)

Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Temporaire • Direct • Non • Non • Oui (vibrations, trafic) • Elevée • Faible

 Ce qu'il faut retenir...
Le projet aura principalement des impacts en phase chantier sur les amphibiens via les perturbations engendrées par les travaux.

4.1.3.5 Reptiles

Source : Barth Environnement

Lézard des murailles (<i>Lacerta podarcis</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Temporaire • Direct • Non • Non • Oui (vibrations) • Elevée • Faible
Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	
PARAMETRES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu local de conservation • Durée de l'impact • Type d'impact • Nature de l'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats et de sites de reproduction - Dérangement pendant la phase travaux • Capacité de reproduction • Qualification de l'impact
	<ul style="list-style-type: none"> • Très fort • Temporaire et permanent • Direct et indirect • Oui • Oui • Oui • Faible • Faible

4.1.3.5.1 Cas de la Tortue d'Hermann
Les travaux se trouveront à leur point le plus proche, à 600 mètres environ de la localisation de Tortue d'Hermann. Les habitats qu'elle occupe sont très différents de ceux rencontrés à Basse Suane et à la Barjaque. De plus, les travaux que le projet nécessite, emprunteront des pistes DFCI, limitant la perte d'habitats favorables à l'espèce et les chances d'y rencontrer des individus.
La partie du projet favorable à la Tortue d'Hermann ayant été abandonnée par le Maître d'Ouvrage, les habitats et individus de Tortue d'Hermann seront préservés, les impacts sont qualifiés de faibles pour la Tortue d'Hermann.

4.1.4 Impacts sur les continuités écologiques

Il n'y aura pas d'impact négatif sur les continuités écologiques, ni de rupture de corridors écologiques ou de fragmentation de milieux. Aucune haie ou lisière ne sera supprimée, la tranchée sera creusée sur les pistes DFCI existantes implantées sur la commune de Sainte Maxime. Les arbres isolés se trouvant sur le tracé seront conservés.

4.1.5 Synthèse

Site de Basse Suane

Le site comporte un Matorral de Chênes liège (pas très dense), laissant la place par endroit (majoritairement) à la Ciste à feuilles de sauge et à la Lavande de stoechas. Dans la zone ouest de ce site s'étendent des pentes rocheuses qui ont été considérées comme habitat d'intérêt communautaire « Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique » code CORINE biotopes 62.29 et code Eur 15/2 : 82.20. Cet habitat contient effectivement l'Ail petit mol y et la Doradille de Billot (poussant sur un bloc siliceux isolé, à l'opposé de ce site (c-à-d à l'est)). Cet habitat, ainsi que le rocher abritant la Doradille, sont exclus de la zone de travaux. Ce même site est survolé par le Vespère de Savi (espèce protégée de chiroptères d'affinité méditerranéenne rupstre) et différents reptiles tels que le Lézard des murailles et la Tarante commune (espèces protégées) y ont été observés.

Au sud de ce site, en lisière du Matorral de Chênes liège, a été rencontré l'Ephippigère provençale (espèce remarquable et endémique varoise et des Bouches du Rhône) et non loin de là, le Pacha à 2 queues (espèce de lépidoptère remarquable). Les espèces de chiroptères Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kühl gîtent et chassent de façon certaine dans le Matorral de Chêne liège. Des indices de galeries de Grand Capricorne (espèce de coléoptères saproxylophages protégé) et de Leptures de Fontenay et à 2 taches (espèces de coléoptères saproxylophages remarquables), les désignent comme espèces potentielles à Basse Suane. Elles seront donc concernées (impact) par la phase d'abattage des arbres. Pour en finir avec les espèces patrimoniales de ce site, il faut signaler la présence de l'Engoulevent d'Europe, espèce d'oiseau remarquable de Provence qui niche en contrebas des pentes rocheuses, et le Sérapias méconnu, qui est présent à plusieurs endroits à Basse Suane. Notamment, au niveau de la variante 1. C'est la raison pour laquelle la variante 2 a été préférée.

Récapitulatif :

Espèces végétales protégées présentes à Basse Suane :

- la Doradille de Billot (non impactée)
- l'Ail petit mol (non impacté)
- le Sérapias méconnu (évitement : mesures de suppression SUP1 et SUP3)
- la Canche de Provence (évitement : mesures de suppression SUP1 et SUP2 et 4)

Espèces animales protégées, remarquables ou potentielles à Basse Suane :

- le Lepture à 2 taches et le Lepture de Fontenay (espèces potentielles remarquables de coléoptères impactées fortement : mesure suppression SUP6)
- le Grand Capricorne (espèce potentielle protégée de coléoptère impactée fortement : mesure de suppression SUP6)

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des impacts du projet sur la faune et la flore terrestres.

- le Pacha à 2 queues (espèce de lépidoptère remarquable faiblement impactée)
- l'Ephippigère provençale (espèce remarquable d'orthoptères faiblement impactée)
- le Lézard des murailles (espèce de reptiles protégé, fortement impactée)
- le Lézard ocellé (espèce de reptile protégée, fortement impactée)
- la Tarante commune (espèce de reptiles protégée, non impactée)
- l'Engoulevent d'Europe (espèce d'oiseau remarquable protégé, modérément impacté : mesure de suppression SUP7)
- les Pipistrelles commune et de Kühl (espèces de chiroptères protégées fortement impactées : mesure de suppression SUP8)
- le Vespère de Savi et Sérotine commune (espèce de chiroptère protégée non impactée)
- L'Hirondelle rousseoline (mesure de suppression 7)
- La huppe fasciée, le Loriot d'Europe et le Faucon hobereau (non impactés)

Site de la Barjaque

Le site présente deux variantes (A3 et B3) ; la variante B3 a été retenue. Elle permet de supprimer les impacts sur trois espèces végétales remarquables : le Sérapias méconnu, le Palmier nain et le Fragon (mesure de suppression correspondante : SUP4).

Site de Camp Ferrat

Deux espèces animales ont été répertoriées en bordure proche du Préconil ; il s'agit du Caloptéryx occitan, espèce remarquable d'odonates modérément impactée et de la potentielle Tortue d'Hermann risquant d'être fortement impactée. Le passage en fongage au niveau de la rivière minimisera les impacts sur ces deux espèces (mesure de suppression SUP4). Un débroussaillage manuel (en dehors de la période d'activité maximale (avril à juin) de la Tortue d'Hermann) peut également être proposé dans cette zone en renforcement de la mesure SUP4.

Une station à Palmier nain a été détectée au niveau du site urbanisé, une mesure de suppression SUP5 a été proposée.

Les espèces végétales présentes en périphérie des pistes d'accès ne seront pas impactées. Plusieurs stations à Aloette lulu se situent sur la piste d'accès reliant Basse Suane aux réservoirs du Souleyras. Une station à Petit duc scops a été repérée à La Barjaque.

Ces deux espèces ont bénéficié de la mesure de suppression SUP7.

D'une manière générale, les travaux devront éviter la période printanière de nidification des oiseaux (migrateurs et hivernants) (mesure de suppression SUP7), la période de reproduction (surtout printanière) des amphibiens aux abords du Préconil (mesure RED2) et l'hivernage et la mise bas des chiroptères (mesures SUP8 et RED3). Il est donc souhaitable que les travaux importants aient lieu fin août/début automne.

Tableau 21 : Synthèse des impacts sur la faune et la flore terrestre

Sources : Ensemble des commentaires à l'avancement des chirontères : Barth Environnement ; Chironées : GCP

GROUPES ETUDE	ESPECES ou HABITATS	STATUT de PROTECTION ou de CONSERVATION	INTERET PATRIMONIAL	IMPACT GLOBAL	ESPECES ou HABITATS	STATUT DE PROTECTION ou de CONSERVATION	INTERET PATRIMONIAL	IMPACT GLOBAL
	Prairies à <i>Serapias</i>	Fort	Nul	Nul	Grand Capricorne (<i>Ceratophryx cerdo</i>)	PN2, BE2, DH2, DH4	Fort	Fort
	Matorral de <i>Quercus suber</i>	Fort	Fort	Très Faible	Crapaud commun (<i>Euto bufo</i>)	PN3, BE3, DH3, LC	Faible	Modéré
	Matorral arborecent à <i>Pinus pinaster</i>	Fort	Nul	Faible	Rainette méridionale (<i>Iula meridionalis</i>)	PN2, BE3, DH3, LC	Faible	Modéré
	Majquis bas à Encréasées	Nul	Nul	Faible	Lézard des murailles (<i>Lacerta podarcis</i>)	PN2, BE2, DH4, LC	Faible	Modéré
	Majquis hauts	Nul	Faible	Faible	Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	PN2, BE2, DH4, LC	Faible	Faible
	Majquis à <i>Cistus salviifolius</i>	Nul	Faible	Faible	Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)	PN2, BE2, YU	Fort	Modéré
	Majquis bas à <i>Cistus-Lavandula stoechas</i>	Nul	Faible	Faible	Tarente commune (<i>Tarantula mauritanica</i>)	PN3, BE3, LC	Faible	Faible
	Majquis centraux méditerranéens à Lavande	Nul	Faible	Faible	Tortue d'Hermann (<i>Testudo Hermanni</i>)	PN1, BE2, DH2 et DH4 (en Danger, YU)	Très Fort	Faible
HABITATS	Communautés à Grandes Laitières	Nul	Nul	Faible	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN3, BE3, DO1	Modéré	Modéré
	Peuplements à Cannes de Provence	Nul	Faible	Faible	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	PN3, BE2, DO1	Modéré	Modéré
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	DH 1	Fort	Faible	Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	PN3, BE2, BO1, DO1	Fort	Faible
	Vignobles intensifs	Nul	Fort	Faible	Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbica</i>)	PN3, BE2	Modéré	Faible
	Corridor arboré	Nul	Modéré	Faible	Hirondelle rousseline (<i>Hirundo daurica</i>)	PN3, BE2	Fort	Modéré
	Petits bois, bosquets	Nul	Modéré	Nul	Hirondelle rustique (<i>Hiroides rusticus</i>)	PN3, BE2	Modéré	Faible
	Terrains en Friches	Nul	Nul	Nul	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN3, BE2	Fort	Modéré
	Ail petit mol	PN 1	Fort	Nul	Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	PN3, BE2	Modéré	Faible
	(<i>Allium chamaemoly</i>)	PR	Fort	Nul	Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	PN3, BE3, DO1	Modéré	Faible
	Asplenium de Billot (<i>Asplenium obovatum</i>)	PR	Fort	Modéré	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN3, BE2, BO2, DO1	Fort	Modéré
	Canche de Provence (<i>Aira provincialis</i>)	PR	Fort	Faible	Petit-duc oscops (<i>Otus scops</i>)	PN3, BE2	Fort	Modéré
	Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>)	ZnH#	Fort	Modéré	Pic spécielle (<i>Dendrocopos major</i>)	PN3, BE2	Modéré	Modéré
	Palmer nain (<i>Chamaerops humilis</i>)	PN 1	Fort	Nul	Saga pecto	PN2, BE2, DH4	Fort	Faible
	Fragons (<i>Ruscus aculeatus</i>)	DH 5	Modéré	Nul	ZnH# Maures	PN2, BE2, DH4	Fort	Faible
	Sérapis méconnu (<i>Serapias neglecta</i>)	PR	Fort	Fort	ZnH# Maures	PN2, BE2, DH4	Fort	Faible
	Apollon (<i>Famassus apollo</i>)	PN2, BE2, DH4	Fort	Nul	Calopteryx occitan (<i>Calopteryx xanthostoma</i>)	PN3, BE2	Fort	Faible
	Epiphorigne provençale (<i>Epiphoriger provenicus</i>)	ZnH# Maures	Fort	Faible	Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	PN2, BE2, DH4	Fort	Faible
INVERTEBRES CONTACTÉS					Pacha à 2 queue (<i>Charaxes jasius</i>)	PN2, BE2, DH4	Fort	Faible



De manière globale, le projet aura une incidence négative sur les espèces et les habitats présents du fait de la destruction d'habitats mais aussi de perturbations (bruit, fréquentation du site...).

Les impacts du projet sur la faune et la flore sont jugées négatifs

Il convient cependant de noter les deux points suivants :

- lors de la conception du projet, il a été proposé un certain nombre de variantes : celles qui ont été retenues sont celles qui se sont avérées les moins impactantes vis-à-vis de la faune et de la flore (voir le paragraphe relatif au choix des variantes),
- plusieurs mesures sont proposées afin de limiter les impacts sur les milieux naturels (voir ci-après).

4.1.6 Mesures

Source : Barth Environnement

Afin de minimiser au maximum les impacts du projet sur le milieu naturel, des mesures de suppression ont été envisagée en amont du projet par l'intermédiaire notamment de variantes.

* Un point fondamental doit être souligné dans le cadre de cette étude. Il concerne les pistes d'accès au chantier pour la construction de l'usine de potabilisation à Basse Suane. En effet, dans le tracé initial un accès plus court (très raide, mais possible) depuis Camp Ferrat au niveau de la piste où a été localisée la Tortue d'Hermann aurait pu être emprunté. Le Maître d'Ouvrage a finalement opté pour un accès par la piste du Reboul beaucoup plus longue, mais permettant d'éviter la population à Tortue d'Hermann et de son habitat. Ainsi, pour ce secteur « sensible », des consignes seront données, pour interdire l'accès aux véhicules de chantier.

4.1.6.1 Mesures de suppression

Mesure de suppression 1 (SUP1) :

Définition des entreprises et adoption de la variante C2 à Basse Suane

Le Maître d'Ouvrage devra se faire assister par l'Ecologie de son choix, qui sera chargée d'identifier les zones les moins dommages pour les milieux naturels. Un balisage de ces zones sensibles à préserver (stations à flore patrimoniale, habitats naturels remarquables et habitats d'espèces sensibles,...) devra être réalisé avant l'intervention des engins en présence de l'Ecologie, du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage. Les zones sensibles seront balisées, par exemple à l'aide de piquets de couleur (ou peints) et de rubalise. Une information sur les zones à enjeux sera délivrée aux représentants des entreprises des travaux. Les zones ainsi définies seront exemptes de tout aménagement ou action de la part des entreprises oeuvrant sur le site. Le Maître d'Ouvrage, à travers l'Ecologie, s'assurera de la pérennité de ce balisage tout au long de la phase chantier et de son respect par les entreprises qu'il mandatera. Ces actions définies précédemment, s'appliqueront à l'ensemble de la zone d'étude.

Aucune des 2 variantes (A2 et B2) de base ne sera choisie par le Maître d'ouvrage puisqu'aucune d'elle, ne permet l'évitement de la flore remarquable (Canche de Provence, Sérapias méconnu) et/ou l'habitat de la Magicienne dentelée.

La création d'une troisième variante C2 dans un secteur ne présentant pas d'enjeux écologiques majeurs a été adoptée.

Mesure de suppression 2 (SUP2) :

Définition des entreprises et adoption de la variante B3 à La Barjaque

Les questions relatives à la définition des entreprises et le balisage des espèces sensibles viennent d'être abordées ci-dessus, elles seront également appliquées ici. Le Maître d'ouvrage a également proposé un choix de deux autres variantes pour le passage de la conduite, sur la zone de La Barjaque :

- la variante A3, présente une piste forestière plutôt étroite, comportant de part et d'autre de celle-ci, élargissement de la piste engendrant la destruction de Sérapias, d'arbres et la perte d'habitat pour le Lézard ocellé, cette variante n'a pas été retenue.

- la variante B3, présente une piste large (4 à 6 mètres) ; l'installation de la canalisation nécessitera l'ouverture d'une tranchée, la pose de la conduite, puis son remblai avec la terre extraite précédemment. Les déblais et les tuyaux en attente d'être mis en place, pourront être entreposés sur les bas côtés du chemin. Les portions de la piste comportant des stations à flore patrimoniale (Sérapias méconnu, Canche de Provence), seront balisées par un écologue, de manière à les éviter. La variante B3 paraît plus adaptée.

Mesure de suppression 3 (SUP3) :

- Gestion des arbres à cavités pour les Chiroptères patrimoniales

4.1.6.2 Mesure de suppression 4 (SUP4) :

Evitement d'une station à Palmier nain et balisage de station à Canche de Provence le long de la piste du Reboul

Au niveau du corridor arboré situé en milieu urbain, une station à Chamaerops humilis peut être évitée, en décalant légèrement la conduite. Le balisage du végétal par l'Ecologie délégué, permettra de l'épargner.

Par ailleurs, les nombreuses stations à Canche de Provence, présentes sur la Piste du Reboul devront être strictement balisées par l'Ecologue. Sur les zones sensibles, une réduction de la zone d'emprise des travaux sera aussi, effectuée.

Mesure de suppression 5 (SUP5) :

Evitement de la Canche de Provence à la surverse du Soulayas :

Ajustement du tracé de la conduite pour éviter les trois petites stations de Canches de Provence, au niveau du passage de la conduite de la surverse du Soulayas. Un balisage des pieds de Canche par l'Ecologie sera établit.

Mesure de suppression 6 (SUP6) :

Mesure en faveur de la Magicienne dentelée :

- Ajustement du tracé de conduite d'eau (adoption de la variante C2), pour éviter le premier habitat de l'insecte et stérilisation de l'habitat de la seconde station à Magicienne dentelée, à proximité de la zone d'emprise des travaux, avant commencement du chantier, par la personne chargée du suivi de chantier (Ecologie). Le balisage de l'habitat à Magicienne dentelée et la stérilisation de celui-ci, permet de tenir éloigner l'insecte de la zone d'emprise des travaux.

Mesure de suppression 7 (SUP7) :

- Gestion des arbres à cavités pour les Coléoptères patrimoniaux (Grand Capricorne)

Lors des investigations de terrain, des traces de galeries forees dans les troncs de Chênes Liège répartis un peu partout sur la zone d'étude et notamment à Basse Suane (site le plus impacté par les travaux) ont été constatés. Il est donc tout à fait envisageable, que des espèces de Coléoptères, dont les larves sont saproxylophages, puissent effectuer une partie de leur cycle sur la zone d'étude. La principale mesure de suppression proposée consiste à repérer les arbres (sénescents) où la présence d'insectes Coléoptères est probable et de les entreposer dans un secteur défini lors du suivi de chantier (en situation écologique favorable, hors zone inondable) une fois abattus. Ne seront conservés uniquement, les arbres présentant des traces d'activités de Grand Capricorne. Les autres stoches et rémanents de coupes seront évacués par camion, pour compostage.

Cette solution permettra aux larves saproxylophages de terminer leur développement biologique (très long : environ 3 années). L'entreposage de vieux troncs est très utilisé en gestion forestière pour maintenir les populations locales de Coléoptères patrimoniaux.

Mesure de suppression 8 (SUP8) :

- Travaux hors période de nidification des Oiseaux

Il existe en France deux grandes catégories d'Oiseaux : les nicheurs et les migrateurs. La plupart des Oiseaux communs (tous les passereaux) hivernent et nichent au printemps suivant, dans leur aire de répartition d'origine.

Les Oiseaux migrateurs, eux, passent la mauvaise saison (hiver) en Afrique du Nord, Australie, orientale ou tropicale. Les Oiseaux remarquables observés sur le site d'étude sont pour la plupart des espèces migratrices totales.

Par conséquent, le Maître d'Ouvrage engagera les gros travaux, plutôt à l'automne, afin que la plupart des espèces patrimoniales (Engoulevent d'Europe, Faucon hobereau, Hirondelle rousseâtre, Loriot d'Europe, Martin noir, Milan noir, Petit-duc, Scops) aient quitté le territoire et que les espèces d'Oiseaux hivernantes les plus communes ou ayant une valeur patrimoniale (Alouette lulu, Huppe fasciée, Hirondelles spp.) soient le moins dérangées.

Mesure de suppression 9 (SUP9) :

- Gestion des arbres à cavités pour les Chiroptères patrimoniales

Au sein des Chiroptères, il existe des espèces plutôt attachées au milieu forestier, d'autres au milieu rupestre et d'autres encore, au milieu urbain, au climat méditerranéen, etc. Les Chauves-souris sont des espèces très sensibles à la modification de leur environnement et qui se déplacent beaucoup. Il convient également d'attacher de l'importance aux raisons, qui les poussent à un moment donné à fréquenter tel ou tel site plutôt qu'un autre. Ce peut-être une recherche de nourriture (chasse), de repos ou pour prospecter un nouveau territoire (transit) et s'y reproduire.

L'inventaire Chiroptérologique effectué par BARTH Environnement d'une part et les données fournies par le GCP (Groupe des Chiroptères de Provence) ont effectivement révélé la présence de Chiroptères sur l'ensemble de la zone d'étude. Les écoutes nocturnes effectuées sur site, à Basse Suane n'ont cependant pas dévoilé la présence de chauves-souris strictement arboricoles, une étude complémentaire à plusieurs périodes de l'année (2013) pourrait démontrer de façon plus pertinente, les activités qu'elles entretiennent réellement avec le site (chasse, reproduction, transit, repos). D'une manière générale, s'agissant toutes d'espèces protégées par la loi en France, il convient d'apporter une attention particulière aux habitats qu'elles affectionnent.

Dans notre cas, les espèces qui risquent d'être les plus impactées, sont les chauves-souris arboricoles potentielles ou ubiquistes qui fréquentent le milieu forestier devant être détruit (surface estimée à 2 000 m² environ) et un premier repérage sur site (à Basse Suane et dans le parc résidentiel) a permis d'identifier les arbres pouvant leur servir de gîtes d'estivage ou de repos. Ces arbres potentiels sont faciles à repérer, présentent des fissures, des décollements d'écorces ou des infrastructures. Afin de les reconnaître avant de procéder à leur coupe, ils auront été préalablement marqués et pointés à l'aide d'un GPS par l'écologue.

Entretemps, il serait appréciable que des nichoirs à Chiroptères (pour espèces forestières) soient installés en bordure forestière, le plus en amont possible, de la phase chantier, afin qu'elles puissent se familiariser avec ce nouvel environnement. En parallèle, le « liège » des Chênes potentiels pourra éventuellement être avec délicatesse, de façon à ce que les chauves-souris investissent d'elles-mêmes les nichoirs de substitutions et délaissent les cavités naturelles.

Les nichoirs (en bois non traité) seront installés de préférence en automne, à environ 3-4 mètres du sol, en situation sud-est/sud-ouest.

La phase d'abattage des arbres devra être réalisée en dehors des périodes d'hibernation des chauves-souris (de novembre à mars) et éviter les périodes de mises-bas (mai-juillet). L'arbre sera abattu selon une technique « douce », c'est-à-dire couché délicatement avec le houppier (grue, pelle arraignée) afin d'amortir les chocs éventuels. Puis, celui-ci sera laissé au repos toute la nuit, poussant la chauve-souris à s'enfuir et à ne pas revenir s'y abriter.

La plus grande attention devra être demandée aux entreprises pour ne pas blesser les arbres. A ce titre, il demande de procéder à un abattage soigne des arbres à la tronçonneuse et non à la pelle mécanique. Les rémanents de coupe, et souches arrachées autres, que celles entrant dans le champs des mesures prises en faveur des Chauves-souris, seront évacués rapidement broyés sur place, mais en aucun cas abandonnés sur les abords du chantier, pour éviter de perturber l'écoulement naturel des eaux ou constituer des foyers d'attaque de scolytes et de dépérissement sur les peuplements avoisinants. Par ailleurs, l'incinération sur site des rémanents est à proscrire. Une seconde mesure simple et efficace à mettre en place, consiste à obstruer la cavité de l'arbre, après avoir vérifié l'envol des petits Mammifères à la tombée de la nuit. Une fois condamné, le gîte sera abandonné par la Chauve-souris.

4.1.6.2 Mesures de réduction

Mesure de réduction 1 (RED1) :

- Proposition d'une zone de moindre impact forestier à Basse Suane
- La surface devant faire l'objet d'une coupe d'arbres a été estimée à 5 000 m² (Emplacement Réserve 93), sur les 11 100 m² de surface totale de la parcelle F84. Ainsi, une zone de moindre impact a été définie au lieu d'implantation du futur réservoir et de l'usine de potabilisation, évitant les zones les plus

denses de la subéraie. Ce qui représente environ entre 50 et 70 Chênes Liège à abattre maximum. Cette zone de moindre impact se trouve à gauche de la piste DFCI et doit tenir compte de l'impact paysager visible depuis la baie de Saint Tropez.

L'habitat concerné : « Matorral de Chêne liège » correspond effectivement à la notion de boisement défini par le Code Forestier. Une demande d'autorisation de défrichement devra ainsi, être déposée auprès des autorités compétentes. Dans la mesure du possible, le phasage des différents travaux de défrichement devra veiller à minimiser les dérangements et l'impact sur la faune sauvage, c'est-à-dire en évitant si possible d'intervenir sur les meilleurs forestiers à partir du mois de mars, jusqu'au 15 septembre.

Un balisage strict des emprises de travaux et des zones de circulation interdites (présence d'espèces protégées) devra être mise en place avant le commencement des travaux en présence de l'expert écologique et faire l'objet d'une sensibilisation et d'informations auprès des conducteurs d'engins.

Mesure de réduction 2 (RED2) :

- Evitement des périodes de reproduction des Amphibiens

Un second passage à travers le Préconil, est prévu. Les canalisations traverseront le Préconil qui passe à hauteur des locaux du Conseil Général.

Le porteur du projet devra faire accomplir les travaux de franchissement du Préconil hors période de reproduction des deux Amphibiens identifiés sur site (le Crapaud commun et la Rainette mériionale). C'est-à-dire entre février/mars et juillet inclus.

En ce qui concerne la Tortue d'Hermann et de manière à limiter le risque d'écrasement de l'espèce que ce soit en période de chantier ou de maintenance de l'usine (visites), la pose de conduites doit être réalisée en période d'inactivité de la tortue (octobre à mars) et les conducteurs devront être sensibilisés à ces risques (voir aussi la mesure de réduction 4).

Mesure de réduction 3 (RED3) :

- Franchissement du Préconil

Le tracé d'origine prévoyait le franchissement du Préconil dans une zone ne présentant aucun enjeu écologique (au niveau d'un vignoble). Finalement le Maître d'Ouvrage a opté pour un passage du Préconil par une technique en tranchée. Cette mesure permettra de limiter dans l'espace et le temps les impacts de la traversée du Préconil sur les espèces présentes tant végétales qu'animales.

Mesure de réduction 4 (RED4) :

- Sensibilisation des conducteurs en faveur de la Tortue d'Hermann

Malgré les mesures de suppression et réduction d'impacts évoquées ci-dessus, le risque d'écrasement (sur les pistes d'accès au chantier) de certaines espèces (Tortues d'Hermann, Crapaud commun, Lézard vert), par des engins de travaux n'est pas exclu. Il demeure difficile de limiter les accès au chantier par les véhicules, déjà restreint par les périodes de risques incendies sur l'ensemble de la zone d'étude.

Ainsi, les conducteurs de camions devront être préalablement informés et sensibilisés aux enjeux écologiques de la zone d'étude. En particulier, lorsqu'il s'agit de travailleurs intérimaires, pouvant passer à travers les consignes.

Mesure de réduction 5 (RED5) :

- Mesure en faveur du Lézard des murailles à axes verticaux sur une partie du tracé destiné à recevoir la conduite et éviter les opérations de débroussaillage trop tôt en journée, car les Lézards sont moins actifs et leur fuite ralente.
- Débroussaillage à l'aide de broyeurs à axes verticaux sur une partie du tracé destiné à recevoir la conduite et éviter les opérations de débroussaillage trop tôt en journée, car les Lézards sont moins actifs et leur fuite ralente.

Mesure de réduction 6 (RED6) :

- Eclairage restreint sur les sites de stockage
- Il est en effet, souhaitable qu'aucune source de pollution lumineuse n'émette la nuit, en milieu naturel. Au besoin, l'éclairage par minuterie automatique ou par sources lumineuses directionnelles (pas d'UV ni d'IR) seraient préférables.

Il est important que les secteurs boisés soient préservés de toute source de lumière néfaste, en particulier pour les espèces de Chiroptères lucifuges ou la faune sauvage en général.

4.1.6.4 Mesures d'accompagnement

Source : GCP

Les mesures d'accompagnement présentées dans le tableau ci-dessous sont préconisées par le GCP et sont spécifiques aux chiroptères. Elles doivent être mises en place en supplément des mesures de suppression, de réduction et de compensation proposées auparavant.

Qui	Quoi	Comment	Quand	Combien (hors frais)
Chiroptérologues	Préférer les arbres	Marquage - brûlage	Jusqu'à débroussaillage	Entre 2 et 4 h
Chiroptérologues	Eviter la déstruction d'espèces de chiroptères	Prévention avant débroussaillage	Jour de l'abattage (mardi ou vendredi à novembre inclus)	Fonction du nombre d'arbres et de l'abattage (entre 1 et 4) = 10
Chiroptérologues	Eviter la destruction d'espèces de chiroptères	Prévention de l'abattage - Déplacement d'un protocole de sauvegarde 0,5 h	Au moment de l'abattage - Spécialement en cas de présence de chauves-souris	Réduction d'un protocole de sauvegarde 0,5 h
Chiroptérologues	Suivi point trouée	Écoute ultrasonore - mouches et fées	Mai et septembre N°1 - N°3	3 h pour N°1 et N°3 (réduction non comprise)
Chiroptérologues	Autre d'ouvrage	Contrôle du gîte officiel	Mai, septembre et janvier N°1 - N°3 - N°5	0,75 h par débroussaillage
		Rue bâton éteinte	Pendant la phase chantier	A évaluer
				Général d'un chiroptérologue = 2 à 3 h

Le maître d'ouvrage s'est engagé à respecter toutes les mesures préconisées dans les deux rapports établis par le GCP et Barth Environnement.

4.1.6.5 Autres mesures

D'autres mesures peuvent être proposées pour sensibiliser les ouvriers de chantier à de meilleures pratiques environnementales, améliorer la qualité des habitats, limiter les risques naturels (érosion) ou la prolifération d'espèces invasives et minimiser les effets du projet, sur la faune et la flore sauvages, durablement.

En effet, si le reboisement peut compenser la perte du couvert forestier à un moment donné, il demeure long à mettre en place (20 à 30 années) et coûte relativement cher. Par contre, la lutte contre les incendies paraît être une mesure facile à instaurer pour la protection du couvert forestier à long terme dans ce secteur des Maures. Cette action favorisera le retour du Matorral de Chênes liège en une forêt climacique (habitat d'intérêt communautaire) et du même coup la préservation d'espèces avérées ou potentielles qu'il abrite.

Le Sérapias méconnu

Le Sérapias méconnu est une Orchidée que l'on rencontre principalement dans le département du Var, où il peut être localement abondant. Sur la zone étudiée, ce sont seulement trois pieds de Sérapias méconnu qui risquent d'être détruits. Ce chiffre reste très faible puisqu'il représente moins de 3% de la totalité des pieds recensés (une centaine de pieds) sur tout le périmètre d'étude. Dans notre cas, ces trois pieds impactés par l'installation des ouvrages (usine de potabilisation et réservoir) à Basse Siagne, demeurent difficiles à compenser. Néanmoins, la plantation de quelques sujets de Sérapias méconnu, autour de l'emprise des ouvrages est proposée.

Mesure de compensation 3 (COMP3) : le Maître d'Ouvrage s'engage à replanter au moins autant de pieds de Sérapias méconnu que de sujets impactés. Pour ce faire, il désignera une entreprise spécialisée et veillera au bon déroulement des opérations en s'entourant des conseils d'un botaniste.

Limitation de la zone de travaux et balisage

- Balisage strict de la zone d'emprise et des espèces protégées
- Définir une largeur maximale pour le passage des camions
- Balisage strict de la zone d'emprise et des espèces protégées
- Définir une emprise maximale pour le débroussaillage : préférer le broyage des végétaux sur certaines zones sensibles avec des broyeurs à axes verticaux et éviter les opérations de débroussaillage trop tôt en journée (cas des Reptiles, moins actifs et leur fuite ralente)
- Conservation (lorsque cela est possible) des arbres sénescents
- Gestion des débâlis excédentaires
- Eviter le ravinement ou le comblement des débâlis dans les ruisseaux temporaires fragiles situés en aval (= exportation des débâlis excédentaires vers des sites prévus à cet effet)
- Consolider les pistes d'accès
- Recyclage sur site des débâlis (concassage ou godet cribleur) pour être régâlés ensuite sur les pistes d'accès

Lutte contre l'érosion

Le phénomène d'érosion concerne surtout la partie du tracé, située à La Barjaque et où le ravinement de sédiments en amont, peut parfois perturber les écosystèmes situés en aval. Pour lutter contre l'érosion de la piste devant accueillir la future conduite (variante B), une légère inclinaison de celle-ci vers l'extérieur, permettra d'éviter les ruissellements. La création de rigoles pour éviter les écoulements en un seul point sera privilégiée. Enfin, il est recommandé lorsque cela est possible, de limiter une trop forte inclinaison de la pente. Les écoulements naturels devront être conservés en bon état de fonctionnement et ne pas être obstrués ou comblés.

Lutte contre les espèces invasives

Les espèces invasives sont connues pour leur caractère à recoloniser rapidement un milieu, dès lors qu'il aurait subit des modifications (perturbation d'origine naturelle ou anthropique). Dans notre cas, ces espèces nommées « k », sont représentées par l'Ailanthe (*Ailanthes altissima*), le Mimosa (*Acacia dealbata*) ou l'Eucalyptus (*Eucalyptus globulus*). Afin d'éviter la prolifération de ces espèces nocives pour les milieux naturels déjà établis, un nettoyage fréquent et régulier des engins de chantier sera nécessaire, après exposition de ceux-ci, auprès d'espèces invasives, notamment autour du réservoir du Soulayas.

Mesure de réduction au titre de la lutte contre les espèces invasives (RED7) : Un suivi de la recolonisation par la flore et la faune autochtones comprenant le suivi des espèces invasives notamment sur la zone d'implantation des ouvrages de stockage sur une longue période (au moins 20 ans) à Basse Suane et autour du réservoir du Soulayas. Cette tâche devra être confiée à une structure indépendante et spécialisée dans le domaine. Peu après la mise en service de l'usine de potabilisation, puis tout les trois ans, le Maître d'Ouvrage s'engage ainsi à réaliser un état des lieux naturaliste (flore et habitats naturels, insectes, reptiles, oiseaux, mammifères) afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et d'adapter, si besoin, les modalités de gestion du site.

Une espèce indigène, le Mimosa (*accacia dealbata*), a commencé à coloniser le site. Il demeure en effet important, que cette peste végétale ne fasse pas son apparition en milieu naturellement boisé par le Chêne liège (*Quercus suber*), par ailleurs déjà menacé par le risque incendie à répétition (évolution régressive) en rendant de plus en plus difficile la reconstitution de la chênaie et menaçant la biodiversité des habitats, (donc des espèces).

Ces programmes de suivis, doivent permettre de mesurer l'effet des travaux de gestion menés sur la biodiversité et les espèces envahissantes, pour ces dernières, la méthode des quadrats sera utilisée.

Lutte contre les incendies

- Interdire l'incinération sur site des déchets de coupe et souches arrachées,
- Maintenir la citerne DFCT déjà en place à Basse Suane.

4.1.6.6 Suivi et bilan des mesures proposées

Source Barth Environnement

Afin de mettre en place les mesures d'atténuation détaillées ci-dessus, un suivi environnemental est préconisé pendant le chantier (voir ci-dessous). Il s'agira de veiller au bon respect des consignes qui interviennent vis-à-vis des équilibres écologiques sur plusieurs niveaux :

- avant le démarrage du chantier : une concertation entre le chef de chantier et le responsable du suivi consistera essentiellement à baliser les habitats ou les stations comportant des espèces « sensibles », de manière à les éviter,
- les arbres gîtes potentiels à chiroptères seront marqués,
- des nichoirs spécifiques seront posés (Pic épeiche et Chauves-souris) : il faut compter deux-trois journées de travail (environ) pour effectuer cette tâche,
- pendant les travaux : il sera veillé à ce que les consignes préalablement définies soient bien respectées ; toute infraction rencontrée sera dénoncée au commanditaire. Ce travail nécessitera deux ou trois jours de travail supplémentaires (modalités de terrain et bilan intermédiaire),

4.1.6.7 Chiffrage des mesures proposées

Source : Barth Environnement

Type de mesures	Désignation de la mesure	Suivi proposé	Estimation des dépenses
SUP1 : Variante 2 Basse Suane	- Balisage de la flore remarquable (à l'aide de rubaillies + plaquettes)		200 € net/jour (10/12 jours) = 2 000/2 400 € net
SUP2 : Variante B La Banjaque	- Balisage strict de la zone d'empilage		
SUP3 : Evilement de stations à Sérapies (à Basse Suane)	- Vérification du respect du balisage		
SUP4 : Franchissement du Préconil en fonçage.	- Aucun		
SUP6 : Gestion des arbres à cavités pour les Coléoptères patrimoniaux	- Marquage des arbres.	Nichoirs Pic Epingle (2-3), et Petit Duc scopis (2)	
SUP7 : Travaux hors période nidification des Oiseaux	- Pose de nichoirs Pic épeiche et Petit-Duc scopis	30 € net/piege = 200/210€ net	
SUP8 : Gestion des arbres à cavités pour les Chiroptères patrimoniaux	- Marquage des arbres et pose de nichoirs à Chiroptères	50€ net piege (6/8 nichoirs) = 300/440€ net	
RED1 : Zone de moindre impact à Basse Suane	- Balisage de l'emprise des travaux		
RED2 : Travaux hors période de reproduction des Amphibiens	- Suivi du respect du calendrier		
RED3 : Éclairage restreint	- Suivi du respect du calendrier		
	- Constatation		
Suivi des Chiroptères après chantier pendant 5 années	- Ecoutes nocturnes et visites des nichoirs	300€ net/truit (1-2) = 300/600€ par an	
Diagnostic écologique général (Flore, Lépidoptères, Amphibiens, Oiseaux)	- Evolution après travaux (érosion, espèces invasives, état des lieux écologique rapport)	300€ net/jour (1-2) = 300/600 €	
COMP1 : Mise en place de bornes incendies avec vanne de protection	- Pose de 8 bornes incendies	8 x 3 000€ = 24 000 €	
COMP2 : Replantation subéraie Basse Suane	- Replantation d'arbres (Chênes liège et Arbousiers)	20 arbres (80 à 100€ l'unité) 1 600 à 2 000 € environ	
Compensation			

4.2 VIS-A-VIS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES

Les impacts du projet sur la faune et la flore aquatiques peuvent être liés :

- lors de la phase de travaux
 - au transit de MES vers le milieu aquatique ;
 - à la pollution accidentelle par déversement d'hydrocarbures, laitance de béton et toutes autres substances indésirables.
- lors de la phase exploitation
 - du fait de l'entretien des canalisations.

4.2.1 Faciès et habitats

En phase travaux

L'augmentation de la concentration en matières en suspension est préjudiciable aux populations aquatiques du fait de :

- leur action mécanique sur les téguments¹, les organes respiratoires ou en limitant la pénétration de la lumière ;
- la décantation des matières en suspension qui provoque une dégradation importante de la qualité des fonds. En effet, le colmatage des interstices entre les éléments minéraux grossiers réduit l'attraktivité pour de très nombreux organismes (poissons de fond comme la loche, larves d'insectes comme les plécoptères, certains odonates et certains trichoptères). Le colmatage est particulièrement néfaste s'il intervient durant la période d'incubation des poissons lithophiles (truite, barbeau, goujon) car les pontes se trouvent littéralement asphyxiées par le ralentissement ou l'arrêt de la circulation d'eau interstitielle dans la frayère.

Pour cela, les eaux rejetées dans le Préconil, seront traitées en amont pour limiter leur teneur en MES. A noter que les eaux rejetées étant principalement de l'eau brute ou de l'eau potable, leur teneur en MES est déjà faible.

Les impacts sont jugées faibles.

Mesures

➤ Mesure de réduction

Lors de la réalisation des travaux, et en particulier pour les opérations de creusement des bassins, il sera nécessaire de procéder à la mise en place d'équipements provisoires permettant de limiter le ruissellement d'eaux chargées en MES vers les milieux aquatiques. Pour cela, des merlons seront mis en place autour des zones de travaux avec l'adaptation d'un système de récupération des eaux de ruissellement permettant l'acheminement de celles-ci vers un bassin de décantation avec rejet vers le Préconil.

En phase exploitation

Aucune intervention dans le lit du Préconil n'est prévue.

Les impacts sont jugées nuls.

Mesures

Aucune mesure n'est prévue.

4.2.2 Flore et populations aquatiques

En phase travaux

Du fait de la présence d'hydrocarbures

Lors de toute utilisation d'engins de chantier, les risques de déversements accidentels d'hydrocarbures sont à considérer. Ces derniers peuvent survenir dans les cas suivants :

- incident (rupture de réservoir, d'un flexible, etc.) ou accident (collision, retournement d'un engin, etc.) ;
 - au cours de réparation effectuée sur un engin directement sur le chantier (fuite d'huile, excédent de graisse, purge de circuit hydraulique, etc.) ;
 - lavage des engins de chantier ;
 - lors du ravitaillement en carburant des engins de chantier (débordements, fuites, etc.).
- Il n'est prévu aucun aménagement temporaire susceptible de rompre la continuité hydraulique des cours d'eau pendant la phase travaux. Il n'est pas prévu d'interventions dans le Préconil de nature à gêner les populations piscicoles.
- Enfin, des équipements sont prévus pour limiter toute pollution du cours d'eau en cas d'accident.

Les impacts sont jugées faibles.

Mesures

➤ Mesure de réduction

Lors de la réalisation des travaux, il sera nécessaire de procéder à la mise en place d'équipements provisoires permettant de limiter le ruissellement d'eaux chargées en MES vers les milieux aquatiques. Pour cela, des équipements seront mis en place autour des zones de travaux avec l'adaptation d'un système de récupération des eaux de ruissellement permettant l'acheminement de celles-ci vers le Préconil.

En phase exploitation

Aucune intervention dans le lit du Préconil n'est prévue.

Les impacts sont jugées faibles.

Mesures

Aucune mesure n'est prévue.

¹ Les téguments correspondent aux tissus et formations organiques qui constituent le revêtement externe des animaux.